

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance extraordinaire du 23 septembre 2026. Toutefois, selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, il doit être approuvé par le conseil à la prochaine séance ordinaire

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **23 septembre 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse, Alexis Buisson et David-Lee Amos, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absences motivées : Madame Line Roussin, conseillère et Monsieur Patrick Delforge, conseiller.

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Entérinement. Ordre de changement #1. Travaux de mise à niveau des sentiers du Centre Nature 4 saisons – phase II;
5. 2^e période de la parole au public;
6. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

374-09-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 23 septembre 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire du 23 septembre 2026 à 19 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

375-09-2026

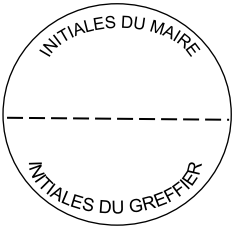
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2026

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Séance extraordinaire du 23 septembre 2026

3. PAROLE AU PUBLIC (1^{ère} période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour

Aucun public présent.

4.

376-09-2026

Entérinement. Ordre de changement #1. Travaux de mise à niveau des sentiers du Centre Nature 4 saisons – phase II

ATTENDU QU'un ordre de changement no 1 date du 19 septembre 2026 a été délivré, dans le cadre de l'appel d'offres no 2026-15 pour les travaux de mise à niveau des sentiers du Centre Nature 4 Saisons – phase II;

ATTENDU QUE l'ordre de changement no 1 consiste à augmenter le coût du contrat de 26 348,83 \$ (taxes incluses) pour des ajustements de quantité et de matériaux supplémentaires liés à la suite de la visite de chantier;

ATTENDU QUE cette modification est conforme aux dispositions du règlement#359 sur la gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS:

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine l'ordre de changement no 1 d'un montant de 26 348,83 \$ (taxes incluses), à l'entrepreneur « Les Excavations C. Sauvé Inc. », et ce, pour donner plein effet à l'appel d'offres #2026-15;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les revenus reportés «fonds parc, terrains de jeux et espaces naturels».

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alexis Buisson
François Décosse
Sébastien Daoust-Charest
David-Lee Amos

CONTRE

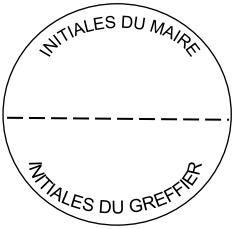
Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

5. PAROLE AU PUBLIC (2^e période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil

Aucun public présent



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 23 septembre 2026

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

377-09-2026

Levée de la séance extraordinaire du 23 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest
Et résolu

QUE,

la séance extraordinaire du 23 septembre 2026 soit et est levée à 19 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent
procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53
L.C.V. »